

Territoires de projet

La Lettre des Pôles territoriaux et des Pays

Projet de territoire : L'accompagnement des habitants en matière de rénovation énergétique du Pays Vallée du Loir

*Portrait développeur : Emmanuel DURU
Directeur du PETR du Soissonnais et du Valois*

Focus : Télétravail et Territoires de projet

Mission d'accompagnement

Porte parole

Elle facilite les échanges d'informations avec l'ANCT, les Ministères, Agences et opérateurs publics et privés concernés, les Conseils régionaux et départementaux. Elle œuvre pour la promotion des Territoires de projet et défend leurs intérêts auprès des instances nationales, régionales et locales, et ainsi qu'auprès des Parlementaires.

Mission d'accompagnement

Soutien technique

L'Association organise des réunions d'information à destination des Territoires. Elle produit des notes d'actualité et d'information, des analyses, des notes de synthèse et de décryptage des textes législatifs et réglementaires et des fiches méthodologiques.

Mission de fédération

Animation du réseau

L'Association accueille un nombre croissant de Pays, de représentants de régions et de Conseils de développement, lors des Journées rencontre, d'échanges de bonnes pratiques, et s'appuie sur un nombre de plus en plus important de Pays répondant à ses enquêtes, ainsi que sur la mobilisation des Conseils régionaux.

Trois temps forts pour porter la voix des Territoires de projets

EGPP : Etats Généraux des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays

RTPP : Rencontres Techniques des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays

sommaire

Page 3 Edito

Page 4 Actus

Page 6 Questions juridiques

Page 8 Mobilité

Page 9 L'accompagnement des habitants dans leur projet de rénovation énergétique du Pays Vallée du Loir

Page 10 Partenaire : le CNER

Page 13 Emmanuel Duru, Directeur du PETR du Soissonnais et du Valois

Page 15 FOCUS - Les Territoires de projet et le télétravail

150 territoires rencontrés par an

+ de **50** % des Régions métropolitaines adhérentes
250 adhérents

Pour adhérer à l'ANPP >>>



Cet été a pu illustrer avec insistance l'impérieuse nécessité de faire évoluer nos modes de vivre, de consommer, d'habiter nos territoires. Ces périodes de canicules spectaculaires et répétées, auxquelles s'ajoutent les conséquences directes en termes de sécheresse, mais aussi d'inondations, ne peuvent que nous résoudre à prendre le virage d'une transition écologique résolue.

Consciente depuis des années de cette situation, ANPP - Territoires de projet vient de publier le vadémécum : Osons l'ingénierie des transitions ! Ce manifeste porte un message positif d'une transition écologique accessible (encore faut-il s'en donner les moyens) en densifiant cette ingénierie d'animation et d'accompagnement au changement présente chez nos adhérents. Nos rencontres ministérielles sembleraient confirmer un écho favorable à cette considération. Nous attendons les preuves politiques et financières du gouvernement en la matière pour un portage serein et à vision long terme de nos équipes. Dans cette attente, la pétition lancée [«Sans financement, pas de changement !» >>](#), a déjà recueillie 11.000 signataires d'élus locaux. Merci d'y apporter votre soutien, si ce n'est pas encore le cas !

Ce sujet de l'ingénierie sera d'ailleurs au centre de nos discussions à l'occasion des Rencontres techniques des Pôles territoriaux et des Pays, organisées avec le PETR

Figeac, Quercy, Vallée de la Dordogne >>, les 29 et 30 Septembre 2022.

Par ailleurs, nous aurons plusieurs sujets stratégiques à suivre, observer et analyser dans les semaines qui viennent : le projet de loi de finances 2023, avec l'attendue et éternelle tentation de nouvelles coupes budgétaires à destination des collectivités, l'amélioration de la contractualisation CRTE, mais aussi la mise en œuvre complexe et la territorialisation discutable dans certaines régions du programme LEADER pour la génération 2023-2027.

Quoi qu'il en soit, impliquée et exigeante, ANPP - Territoires de projet contribuera sans relâche à porter la voix des Territoires de projet lors de ce nouveau quinquennat, qui je le souhaite sera sous le signe de la résilience écologique, l'ambition territoriale et la solidarité sociale.

Merci à nos adhérents et partenaires pour votre fidélité. Au plaisir de vous retrouver à Figeac en cette arrièr-saison.

Nicolas SORET

Président délégué ANPP - Territoires de projet

Président du PETR Nord de l'Yonne

Vice-président du Conseil régional Bourgogne - Franche-Comté

Urgence écologique : Sans financement, pas de changement, finançons l'ingénierie du développement local et des transitions !



URGENCE ÉCOLOGIQUE : SANS FINANCEMENT, PAS DE CHANGEMENT, FINANÇONS L'INGÉNIERIE DU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET DES TRAN...

Auteur : Association NationalL...

11.329 signatures

[Voir la pétition](#)

Josiane CORNELOUP, Présidente ANPP - Territoires de projet et le Conseil d'administration, invitent tous les acteurs des Territoires élus (maires, conseillers municipaux, conseillers communautaires, conseillers syndicaux), techniciens, acteurs du développement local, à soutenir cette pétition et la partager.

La tribune sujette à cette pétition a reçu la cosignature de 37 partenaires.

[Pour soutenir la pétition >>](#)

Le Guide OPTER Télétravail



 ANPP
ASSOCIATION NATIONALE
DES TERRITOIRES DE PROJET

 REPUBLIQUE
FRANÇAISE
AGENCE NATIONALE
DE LA COOPÉRATION
DES TERRITOIRES

Ce guide collaboratif est publié suite au Webinaire «**Télétravail, nouvelles dynamiques d'installation et d'accueil dans les territoires** ?» du jeudi 23 juin 2022, dans le cadre de la PFUE.

Ce guide comprend notamment l'enquête réalisée en amont pour cibler les enjeux que représentent le développement du télétravail dans les Territoires, un questionnaire pour orienter l'accompagnement des utilisateurs et de fiches-enjeux classées par thématiques et exemples de bonnes pratiques

[Consulter le guide >>](#)

Nouvelle gouvernance de votre fédération



Le nouveau Conseil d'administration paritaire et renouvelé à 40%, compte désormais donc 36 personnalités réparties en 4 collèges : élus de Territoires, élus de Conseils de développement, expert et parlementaires.

[Présentation du CA >>](#)

Les notes ANPP sont là pour vous !

ANPP - Territoires de projet met régulièrement à votre disposition des notes et décryptages juridiques.

Nous vous invitons à consulter les dernières notes.

[Retrouvez les notes >>](#)

PODCAST - La saison 2 est arrivée !



Nous vous avons dévoilé les trois premiers épisodes de la saison 2 du podcast Inspire-Explore, qui vous amène à la découverte des lauréats des Trophées de l'Innovation Territoriale 2022.

[Ecouter les premiers épisodes >>](#)

AGENDA

28 octobre : les vendredis territoriaux «Les Politiques de l'âge»

29 et 30 Septembre : RTPP 2022 à Figeac

Est-il possible de faire une consultation écrite du Bureau ?

Le PETR étant soumis de plein droit aux règles applicables aux syndicats mixtes «fermés» (articles [L. 5741-1 >>](#) et [L. 5711-1 CGCT >>](#)), il est donc soumis, de même que le bureau du PETR, aux règles prévues par l'article L. 5711-10 sur la composition et les attributions du bureau.

Or, de ce point de vue, et comme rappelé par les services de l'État, il convient d'opérer une distinction, selon que le bureau intervient en tant que simple organe de préparation des délibérations de l'organe délibérant ou sur délégation de l'organe délibérant ([cf. question n° 5558, JO AN Q du 29 décembre 1997, p. 4916 >>](#)).

Ainsi, premier cas de figure, lorsque le bureau du PETR bénéficie de délégations d'attributions en bonne et due forme de la part du comité syndical, sur le fondement de l'article [L. 5211-10 CGCT >>](#), il agit alors, dans les domaines objet de la délégation d'attribution, comme une instance délibérante, non seulement en termes de fonctionnement (règles de convocation, de quorum...), mais aussi en termes d'effets juridiques, le bureau prenant alors de vraies décisions, qui sont à formaliser de manière écrite, dans le respect des règles de droit commun en vigueur.

Second cas de figure, lorsque le bureau a «un rôle limité à celui d'une simple commission d'instruction des affaires soumises à l'organe délibérant», son mode de fonctionnement est plus souple, dans des conditions en principe fixé par le règlement intérieur, qui peut prévoir, le cas échéant (ceci est peu fréquent), que le bureau soit consulté sur telle ou telle question.

Enfin troisième et dernier cas de figure, et donc hors champ de l'intervention du bureau dans le cadre des délégations d'attributions, et hors cadre fixé par le règlement intérieur, rien n'empêche la présidence du PETR de demander au bureau un avis écrit sur tel ou tel point relevant de la compétence du PETR, mais il ne s'agira alors que d'un avis informel, dont les effets juridiques sont, et doivent, rester limités.



Conventions territoriales : attention à ne pas les oublier !

Même s'il existe souvent une dichotomie entre le droit strict et la pratique, un PETR doit élaborer un «projet de territoire», pour le compte et en partenariat avec les EPCI membres. Pour mémoire, le projet de territoire est présenté pour avis simple, d'une part, à la conférence des maires et, d'autre part, au conseil de développement territorial. Il est ensuite approuvé par les conseils des EPCI membres, ainsi que par les conseils départementaux et régionaux, si ceux-ci ont été associés à son élaboration ([article L. 5741-2 I § 1 à § 5 CGCT >>](#)).

La traduction opérationnelle du projet de territoire doit ensuite être formalisée dans la «convention territoriale», dont l'élaboration est en principe impérative pour le PETR ([article L. 5741-2 II CGCT>>](#)), même si, en pratique, de nombreux PETR n'ont pas encore conclu ces conventions territoriales.

La convention territoriale, qui suppose donc un document contractuel formalisé, est conclue entre le PETR et les EPCI membres (avec le cas échéant, les conseils départementaux et régionaux, si ceux-ci ont été associés à son élaboration). Cette convention doit préciser les missions déléguées au PETR par les EPCI membres pour être exercées en leur nom (ou par les départements et régions) : il s'agit d'une véritable délégation de compétence, puisque cette convention doit fixer la durée, l'étendue et les conditions financières de la délégation, ainsi que les conditions dans lesquelles les services des EPCI, des conseils départementaux et régionaux, sont mis à la disposition du PETR pour ces délégations.

Attention donc pour les PETR, à ne pas oublier ces conventions territoriales (dont le manque est parfois d'ailleurs relevé par les juridictions des comptes), qui ne sont pas qu'un exercice de style, mais qui constituent le moteur même des PETR en tant que territoires de projets.

Michael RESTIER, Directeur de l'ANPP &
Anne GARDERE, Avocate au Barreau de Lyon
anne.gardere.avocat@gmail.com



Le programme AcoTE porté par ANPP – Territoires de projet, CertiNergy & Solutions et La Roue Verte poursuit sa dynamique. **Un questionnaire adressé aux utilisateurs des 10 lignes en fonctionnement** permet de mieux comprendre les raisons qui ont poussé au report modal vers le covoiturage.

L'enquête nous apprend qu'avant l'arrivée des lignes de covoiturage, **77,2% des répondants empruntaient leurs voitures pour aller travailler. Seuls 14% utilisaient les transports en commun.** L'autosolisme reste l'une des causes majeures des émissions GES en France du fait que 30% de ces émissions sont dues au secteur des transports.

Pour plus de la moitié des répondants, le système de covoiturage par ligne a facilité l'appropriation de ce nouveau mode de transport qu'est la voiture partagée. De plus, la mise en réseau par le biais de l'application minimise la charge mentale des covoiturés.

La hausse des prix de l'énergie ayant un impact significatif sur le budget des ménages, **le covoiturage permet des économies substantielles sur les frais d'entretien d'un véhicule et son alimentation en carburant.**

L'enquête nous rappelle globalement que la voiture individuelle comme moyen afin de se rendre sur son lieu de travail reste la solution la plus plébiscitée. A l'image des témoignages d'utilisatrices des lignes de covoiturage nommées Isabelle et Rosa du PETR de la Déodatie **les bénéfiques ne sont pas que financiers mais aussi humains.** Convivialité, sociabilité, ou encore mise en relation sont rendus possibles par les lignes de covoiturage.

[Pour plus d'informations rendez-vous sur la page du site AcoTE >>](#)



Projet de territoire

SARHA - Accompagner les habitants dans leur projet de rénovation énergétique



Pays Vallée de la Sarthe
www.paysvalleedelasarthe.fr

Organisme

PTRE (Plateforme territoriale de Rénovation Énergétique)
SARHA (Service d'Accompagnement à la Rénovation de l'Habitat)

Financements

Région Pays de la Loire
CEE
CDC
Pays

Mots-clés

Rénovation énergétique des logements
Accompagnement des particuliers
Habitat
Performance énergétique

Contact

sarha@valleedelasarthe.fr

Partenaires associés

DDT (Anah)
Sarthe Nature Environnement

Service public neutre, gratuit et de proximité pour tous

SARHA est la première Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique créée en Sarthe. Ce service permet de proposer : des permanences téléphoniques (25h/semaine), des rdv individuels délocalisés dans les 3 CDC chaque semaine, la visite des logements et des préconisations techniques, des conseils sur devis, des chèques « coup d'pouce audit » et l'appui au suivi administratif et l'obtention des aides. SARHA s'adresse à tous les habitants du territoire, en dehors des logements sociaux. Il est géré en régie par le Pays Vallée de la Sarthe.

Sur le territoire, 40 % des résidences principales ont été construites avant 1949, le secteur de l'habitat représente 21 % des consommations d'énergie finales du territoire et 17 % des ménages sont « en vulnérabilité énergétique logement ». SARHA va donc à la fois permettre de réduire les consommations d'énergies finales et les émissions de gaz à effet de serre mais aussi permettre à de nombreux foyers de faire des économies et d'améliorer leur pouvoir d'achat.



Vous souhaitez vous aussi valoriser les projets de votre territoire ? ([Recueil des fiches actions Territoires de projet >>](#)) Adressez-nous un mail à anpp@contact.fr



Antoine ANGEARD
Directeur Général CNER



FÉDÉRATION DES AGENCES
D'ATTRACTIVITÉ, DE DÉVELOPPEMENT
ET D'INNOVATION

Pouvez-vous nous parler de votre parcours ?

Depuis 2011, je dirige le CNER, après avoir été éditeur universitaire (spécialisé en économie et géographie), puis banquier en charge d'entreprises. J'ai toujours été passionné par l'économie au niveau local, durant mes études à Sciences Po et à l'ESCP, ou même durant ma jeunesse corrézienne. A la tête du CNER, j'ai dû restructurer la fédération, affronter la loi NOTRe qui a fortement ébranlé les acteurs du développement économique, mais aussi développer de nouveaux services et les ouvrir plus largement aux collectivités et autres professionnels de l'attractivité et du développement économique pour compenser les baisses drastiques de financements de l'Etat. Un défi chaque année renouvelé !

Pouvez-vous nous présenter le CNER et ses missions ?

Le CNER a 2 rôles principaux. Le 1er est d'être la fédération des agences d'attractivité, de développement et d'innovation, soit 100 agences et 2 500 salariés experts. Nous valorisons leurs actions inspirantes, facilitons les échanges entre pairs par des clubs métiers (Marketing territorial, etc.), des webinaires techniques et des événements. Nous publions aussi des benchmarks, études et dossiers de bonnes pratiques, guides et ouvrages de référence. Et nous proposons, aux agences comme aux collectivités, les meilleures formations sur ces métiers (CNER Formation) ainsi qu'un réseau d'experts conseils (CNER Expertise).

Le second rôle du CNER s'incarne par la démarche DEV&CO, qui vise à rassembler, structurer et animer la communauté de tous les professionnels de l'attractivité et du développement économique, peu conscients d'appartenir à un véritable réseau professionnel de 8 à 9 000 personnes. L'idée est de décloisonner les pratiques et savoirs, et de faire prendre en compte au plus haut niveau ces métiers et les compétences de celles et ceux qui les exercent. DEV&CO, c'est un forum annuel (en 2022, à Nancy, le 13/10), des rendez-vous réguliers dans l'année et une plateforme, deveco.fr, qui agrège les offres d'emplois, de formations et d'événements de ces métiers spécifiques.

Comment votre fédération accompagne-t-elle ses adhérents, et comment vos adhérents concourent à l'accélération des transitions ?

L'attractivité et le développement économique sont des politiques qui doivent se réinventer en profondeur à l'aune des défis écologiques (ZAN, neutralité carbone), citoyens (de plus en plus impliqués), sociaux (inclusion). Elles doivent ainsi revoir leurs objectifs, leurs stratégies, mais aussi repenser la façon d'être mises en œuvre. Le CNER accompagne donc ses adhérents et les collectivités dans leurs réflexions par de nombreux webinaires et publications présentant les territoires avant-gardistes, en France ou à l'étranger. Ce qui n'est pas évident, car tout reste à inventer. Et je crois que les agences de développement ont un rôle majeur dans ces transitions : interfaces entre les sphères publiques et privées, dotées de gouvernance rassemblant tous les acteurs-clés d'un territoire, elles sont le lieu idéal pour forger un compromis, une conciliation entre des intérêts opposés.

Quelles sont les relations entre les agences, que vous représentez, et les Territoires de projet Pays et PETR ?

Les agences de développement sont des outils partenariaux et souples, créés par les collectivités à différentes échelles (région, métropole, intercommunalité, département). Les Pays et PETR, composés de collectivités souhaitant agir sur un territoire pertinent, pourraient donc beaucoup plus s'en saisir. D'ailleurs, la gouvernance de ces agences fait, de plus en plus, intervenir plusieurs collectivités qui mutualisent leurs moyens humains et financiers, pour une action sur un espace commun : Lorr'Up (Nancy et 12 EPCI du sud Meurthe-et-Moselle), Audelor (Lorient, Quimperlé, Blavet), Blue Invest (Sète et Agde), etc. Là encore, ça me semble correspondre à l'esprit qui préside aux Pays et PETR, qui visent une action commune sur un territoire de projets.

Avez-vous un sentiment à partager sur l'évolution des politiques publiques à destination des Territoires, notamment ruraux ?

J'ai déjà mentionnée la nécessaire évolution des politiques d'attractivité et de développement économique face au défi écologique, qui mériterait un véritable soutien financier de l'Etat. Même modique, il permettrait une démultiplication des efforts et une accélération des transitions. De même, l'Etat devrait inciter à l'engagement des acteurs du développement économique dans des démarches Qualité et RSE, et devrait soutenir la formation à ces métiers et à leurs évolutions, afin de pousser à une montée en compétences généralisée et rapide. Enfin, je déplore aujourd'hui l'absence de soutien à la démarche DEV&CO, visant à créer une communauté professionnelle du développement territorial, qui permettrait à l'Etat de s'appuyer sur une véritable armée de terrain. Pas de soutien non plus aux actions d'animation des écosystèmes locaux, alors que des économistes comme Nadine Levratto démontrent que les territoires qui sur-performent sont ceux où il y a le plus de connaissance et de coordination entre acteurs. Toutes ces actions bénéficieraient à tout le territoire national, mais en premier lieu aux territoires ruraux qui n'ont pas les moyens cette animation.

Contact
cner@cner-france.com
www.cner-france.com



Portrait développeur

Emmanuel Duru

Directeur PETR du Soissonnais et du Valois

Pouvez-vous nous parler de votre parcours ?

Après avoir exercé des fonctions consultant en droit public au cabinet Philippe Laurent consultant, j'ai rejoint ensuite l'AdCF pour 8 ans, où j'ai été responsable des affaires juridiques et institutionnelles. J'étais à fois sur la partie conseil aux adhérents et la partie défense des intérêts, relations avec les pouvoirs publics nationaux, les parlements et l'exécutif. J'ai notamment travaillé autour de la loi RCT en 2010. A la suite de ces 8 années je suis passé de l'autre côté de la barrière en rentrant au cabinet de la ministre déléguée en charge de la décentralisation, d'abord en tant que conseiller technique en charge des affaires juridiques, en relation notamment avec les associations d'élus.

A la suite de quoi, j'ai intégré le secrétariat d'Etat en charge de la question territoriale. Avant d'intégrer le cabinet du ministre de l'Aménagement du territoire en charge de la décentralisation. J'ai été amené à occuper plusieurs postes dans ces cabinets pour finalement finir directeur de cabinet du Secrétaire d'état en charge de la réforme territoriale. C'était une aventure passionnante, d'autant plus qu'il s'agissait de la période des grandes réformes du précédent quinquennat, que j'ai pu suivre depuis le début, de la concertation avec les associations d'élus jusqu'aux travaux parlementaires qui ont débouché sur les lois dites MAPTAM et NOTRe. Après tout ce moment de concertation il y a eu un gros travail d'observation de la mise en place des réformes, notamment autour de l'installation des nouvelles régions. Je suis ensuite passé d'un cabinet à un autre, en effet j'ai rejoint un cabinet d'avocats, c'est d'ailleurs là où j'ai prêté serment comme avocat. J'ai occupé ce poste jusqu'en décembre dernier. C'est à ce moment là où j'ai eu l'opportunité

Au niveau du Pays, nous sommes dans l'opérationnel, pas dans la maîtrise d'ouvrage, mais justement ce qui est passionnant c'est le dialogue et la concertation

de prendre la direction d'un PETR, cela me permettait finalement de rester sur la même voie, celle de l'accompagnement de projet et d'animation des collectivités territoriales, mais cette fois, à un niveau plus local et plus opérationnel. Cette échelle interterritoriale est passionnante à mettre en œuvre.

Pourquoi avoir choisi de travailler dans une structure PETR ?

Au niveau du Pays, nous sommes dans l'opérationnel, pas dans la maîtrise d'ouvrage, mais justement ce qui est passionnant c'est le dialogue et la concertation. C'est d'ailleurs cette dynamique qui m'attirait particulièrement, à travers mon lien auparavant avec les EPCI, je me suis toujours senti très proche de la philosophie des Pays et des Territoires de projet. Il s'agit aussi d'une aventure personnelle et un défi, en effet je me suis rapproché d'un territoire auquel je suis attaché et que je connais bien.

Quels sont vos dossiers du moment ?

Nous travaillons en ce moment à la mise en œuvre du CRTE qui a été signé à l'échelle PETR, donc avec nos quatre EPCI membres. Nous avons engagé l'animation et avons récemment entamé les discussions avec la chambre d'agriculture de l'Aisne, qui est (à ma connaissance) la seule à avoir conclu avec l'Etat un contrat CRTEA (A pour agricole), uniquement sur ce volet précis. Nous travaillons spécialement sur la thématique des matériaux biosourcés, il y a une filière qui ne demande qu'à être développée sur le territoire. L'autre gros dossier actuellement, c'est le lancement du SCoT équivalent PCAET, on commence les travaux dès septembre avec un bureau d'études qui va nous accompagner. Evidemment le lancement nous conduit à participer de manière active à la conférence des SCoT et notamment sur l'épineuse question du ZAN (zéro artificialisation nette).

Ensuite nous sommes fiers d'avoir eu le feu vert pour la labélisation du PETR en territoire d'industrie ! Nous travaillons donc avec l'ANCT sur une feuille de route du projet, c'est un sujet majeur pour notre territoire car il y a une ambition forte de réindustrialiser le territoire, tout en tenant compte des objectifs de décarbonisation et du ZAN. Nous sommes aussi candidat dans le cadre du programme LEADER, c'est une première pour le territoire, qui sera peut-être GAL pour la première fois si la demande aboutie.

La fusion des Offices de tourisme à l'échelle du Pays est également un chantier important pour les élus, car il y a une vraie volonté des élus à bâtir une destination commune au territoire. Notamment avec la mise en place de la cité internationale de la langue française et la rénovation du château de Villers-Cotterêts. Tous ces gros dossiers sont bien sur très liés ! Les uns s'imbriquent avec les autres et se complètent.

Quelles sont les relation EPCI/PAYS ?

Elles sont fluides ! Nous n'avons pas de difficultés, on a des profils d'EPCI très différents, pourtant les relations sont transparentes. Par exemple, sur la question de l'instauration de la taxe de séjour et son harmonisation au niveau du PETR, il y a eu débat ! Et c'est normal compte tenu des offres très différentes sur les territoires. Les présidents des EPCI qui sont par ailleurs VP du PETR ont de très bonnes relations et j'ai moi-même de très bons rapports avec mes collègues DGS, on se réunit une fois par mois minimum. Aujourd'hui à la veille du SCoT c'est d'autant plus important !

Il y a t-il un moment particulièrement marquant dans votre carrière ?

Ma carrière au PETR est récente, mais même avant ; des moments forts il y en a eu beaucoup ! La satisfaction d'être passé des deux côtés de la barrière déjà : de salarié d'une association d'élus, de voir nos propositions aboutir, à la forte satisfaction de voir les projets voir le jour quand j'ai travaillé pour l'exécutif et aujourd'hui de voir que les projets fourmillent dans les territoires, c'est formidable.

A contrario il y a eu des moments difficiles notamment lors de mon passage en cabinet d'avocat, j'ai exercé de façon très solitaire, comme le veut la profession. J'aime le collectif donc ce n'était pas complètement satisfaisant pour moi, même si intellectuellement très enrichissant.

Un avis à partager sur les évolutions des politiques publiques notamment envers les territoires ruraux ?

On peut voir les choses de manière très positives, que les collectivités ont vraiment pris les choses en main, les projets sortent de terre grâce aux élus et aux équipes dévouées. Dans le cadre du CRTE, on a été amené à travailler avec la mission REV3 de la Région Hauts de France dirigé par Frédéric Myotte qui fait le tour des territoires pour insuffler de la coopération avec les entreprises du territoire. Dans ce cadre nous avons organisé une conférence à plusieurs voix, une centaine d'entrepreneurs se sont déplacés, c'était incroyable de voir des élus et des entrepreneurs dans le dialogue. Sur les côtés plus négatifs, et nous n'avons pas de ce côté-là, mais on ne compte plus les injonctions contradictoires notamment de la part de l'Etat. Pour notre part, nous travaillons bien avec les services déconcentrés, notamment la DDT. En revanche aujourd'hui quand on signe le contrat de territoire d'industrie et qu'un mois plus tard, les décrets sur la ZAN sont publiés, on se pose la question de comment faire. Mis à part construire des usines verticales, nous sommes un peu au pied du mur.. On ne peut pas être contre la ZAN mais il est nécessaire de retrouver de la cohérence. D'un autre côté il est urgent de trouver une solution pour la simplification des normes, qui reste à parfaire.

Contact :
PETR du Soissonnais et du Valois
11, avenue François Mitterrand
Les terrasses du mail
02880 CUFFIES

Propos recueillis par Lisa LABARRIERE, chargée de

Et un moment plus décevant ?

Le télétravail : une opportunité pour les Territoires de projet ?

Dans le contexte de la crise sanitaire, le recours au télétravail s'est généralisé et **de nombreux employeurs et acteurs locaux ont été sensibilisés à ce mode d'organisation**. Etant donné les avantages qu'il représente pour les employeurs (moindres coûts fonciers et immobiliers, etc.) et pour les salariés (diminution du temps de transport, diminution du stress, etc.), le télétravail pourrait se pérenniser dans certaines structures à la suite de la crise sanitaire. Parallèlement à ces événements, **l'accroissement important de l'auto-entreprenariat dans le domaine des TIC a accru la possibilité**, pour de nombreux actifs, de travailler à distance.

L'ANPP a donc interrogé ses adhérents pour prendre la mesure de leur mobilisation pour répondre à ce nouvel enjeu.

Point infos : La réglementation du télétravail

La reconnaissance du salarié télétravailleur en France est officialisée en 2005 par l'Accord National Interprofessionnel. Ainsi, un salarié qui réalise régulièrement, hors des locaux de l'entreprise, des tâches qui auraient pu être réalisées au sein de ces locaux est considéré comme télétravailleur. Le télétravail se met en place par un accord conjoint du salarié et de l'employeur.

Les ordonnances Macron (2017) ont élargi cette définition : le télétravail devient une modalité de droit commun et sa mise en place occasionnelle est reconnue.

Le télétravail dans les territoires ruraux : une opportunité pour le développement local

Pour **85% des interrogés**, le développement du télétravail représente une opportunité pour les Territoires de projet.

Deux principaux aspects peuvent être influencés positivement :

- **Les émissions de gaz à effet de serre seront amoindries** par la diminution des déplacements domicile-travail
- **L'arrivée d'actifs urbains télétravailleurs sera facilitée**. Un grand nombre de salariés qui résident dans les grandes villes pour des raisons professionnelles expriment le souhait de déménager dans un espace rural pour profiter d'un meilleur cadre de vie. Le télétravail leur permet de n'être plus contraint à habiter à proximité de leur lieu de travail.

Au regard de ces opportunités, la prise en compte de cet enjeu par les Territoires de projet était déjà effective, pour la majorité des interrogés, avant la crise sanitaire.

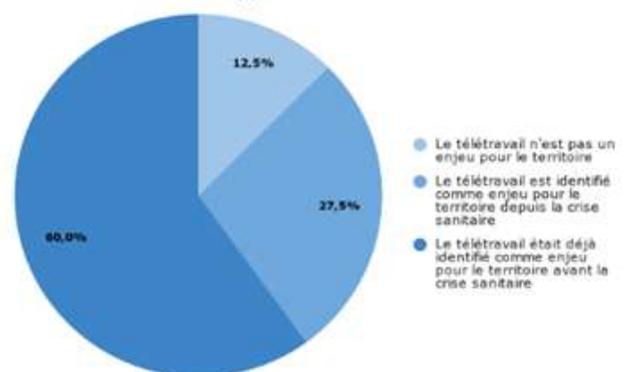
Les mesures d'accompagnement mises en œuvre

Les actions des Pays et PÉTR peuvent être distinguées selon deux principales finalités :

- **Attirer des télétravailleurs néo-ruraux** : cet objectif se traduit notamment par la création de tiers-lieux dédiés au télétravail (coworking, bureaux privatifs, accès internet, lieux de convivialités, etc.) et par des campagnes de communication qui allient la mise en valeur du cadre de vie, des services offerts par le territoire et des éventuels espaces de coworking

- **Favoriser la pratique du télétravail par les habitants** et acteurs déjà présents sur le territoire : Pour cela, les Territoires mènent notamment des actions de sensibilisation auprès des employeurs du territoire et valorisent l'inclusion numérique en proposant aux habitants des prêts d'équipement informatique, une connexion internet stable dans des lieux publics dédiés et/ou une offre de formation aux outils numériques

Identification du télétravail comme enjeu pour le développement du territoire



Ces deux finalités se rejoignent parfois dans des projets transversaux, notamment au sein de tiers-lieux qui promeuvent à la fois le télétravail et l'inclusion numérique.

Les actions menées par les territoires diffèrent également selon la place accordée au télétravail dans les projets de territoire. Ainsi, ceux qui mettent en avant cet enjeu dans le volet environnemental du projet favorisent des actions en direction des acteurs et habitants du territoire, tandis que ceux qui valorisent cet enjeu pour le développement économique du territoire se concentrent plutôt sur la création d'espaces de coworking et sur des actions de communication auprès des entreprises et des télétravailleurs urbains.

Les risques et freins au développement du télétravail

Malgré ces opportunités, le développement du télétravail doit s'effectuer avec précaution.

- **Son développement n'est pas compatible avec tous les contextes territoriaux** : les télétravailleurs s'installent en grande majorité dans des territoires dotés de la fibre optique, qui restent accessibles depuis un centre urbain et, si possible, qui offrent un cadre de vie particulier (littoral, montagne...)
- **L'arrivée de télétravailleurs peut engendrer des externalités négatives** : hausses des prix fonciers et immobiliers, développement de l'économie résidentielle au détriment de l'économie productive, étalement urbain...
- **L'expansion de ce mode d'organisation doit s'accompagner de mesures complémentaires** : l'offre de logement dans le centre-bourg doit pouvoir correspondre aux attentes des télétravailleurs pour éviter l'étalement urbain ; le télétravailleur doit avoir des solutions de déplacements, autre que la voiture individuelles, pour rejoindre les espaces de coworking, les services de proximité et la gare pour atteindre les objectifs de réduction des déplacements ; l'offre de service doit être suffisante pour accueillir de nouveaux télétravailleurs/habitants

Par ailleurs, la fin de la crise sanitaire n'est pas encore actée. A son terme, il n'est pas certain que tous les employeurs qui le peuvent pérenniseront l'expérience.

Dans ce contexte, moins de la moitié des territoires interrogés mènent des actions concrètes pour soutenir le développement du télétravail, soit en attente d'une stabilisation de la tendance, soit au regard d'une inadaptation du contexte territorial et économique du territoire avec ce mode d'organisation.

Le programme OPTER pour accompagner les territoires dans le développement du télétravail

Pour répondre à cet enjeu inédit, ANPP - Territoire de projet a développé un programme d'accompagnement pour aider les Territoires de projet à s'en saisir, en faveur d'un développement local durable. Le programme vise à les Territoires à une réflexion sur les axes suivants :

- **Comment évaluer le potentiel d'accueil des télétravailleurs sur mon territoire ?**
- **En tant que facilitateur, quelles sont mes possibilités d'actions pour accompagner ce développement ?**

L'aboutissement de ce programme a pris la forme d'un guide comprenant une partie explicative et contextuelle autour du télétravail, et une partie opérationnelle avec des fiches actions déclinées en 9 thématiques.

[Découvrir le Guide OPTER >>](#)



Analyse réalisée par Emma LESOUËF et Lisa LABARRIERE chargées de mission ANPP

Partenaires

Partenaires institutionnels



Fédérations d'élus



Partenaires privés



Partenaires médias



Partenaires locaux

